



## DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SECTEURS SAINTE-GERTRUDE ET PRÉCIEUX-SANG)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 28 octobre 2024 à 16 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur les demandes de démolition suivantes :

### SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

Les demandes d'autorisation concernant les bâtiments suivants :

- le bâtiment érigé sur le lot 6 605 406 du cadastre du Québec, situé derrière le 5030, chemin des Trembles, pour la démolition d'un hangar agricole;
- le bâtiment érigé sur le lot 3 294 173 du cadastre du Québec, situé au 9435, chemin des Merisiers, pour la démolition d'une grange-étable.

### SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

La demande d'autorisation concernant le bâtiment érigé sur le lot 6 159 292 du cadastre du Québec, situé au 13460, chemin du Saint-Laurent, pour la démolition d'une grange-étable.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques  
Ville de Bécancour  
1295, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à ces demandes.

Ville de Bécancour, le 9 octobre 2024.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville